

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 6 octobre 2023 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Huis clos

1. Personnel volontaire - Renouvellement de nomination - Audition de l'agent

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination du caporal X à partir du 18 novembre 2023.

Séance publique

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone approuve le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2023.

3. Modification Budgétaire n° 01/2023

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver la modification budgétaire N°1/2023 de Zone de Secours DINAPHI, telle que figurant dans le document qui restera annexé, par 76.080 voix POUR (14 membres présents) représentant 69,29 % des dotations communales et provinciales, 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS, et moyennant les adaptations suivantes :

- déplacer 300.000 € de l'article 351/743-98 vers le 351/745-98 ;
- ajouter 100.000 € à l'article 351/743-52 ;
- ajouter 50.000 € à l'article 3514/723-60.

4. Promotion Capitaine professionnel – Vacance, jury

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de lancer un appel à promotion au grade de capitaine professionnel pour constituer une réserve de promotion ; D'approuver comme suit la composition du jury pour la promotion au grade de capitaine professionnel : 2 officiers de la zone DINAPHI ayant au moins le grade de capitaine - 1 officier d'une autre zone de secours ayant au moins le grade de capitaine.

5. Sécurité des casernes - Solution d'urgence

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de ne pas procéder dans l'immédiat à la fermeture des casernes où des problèmes de sécurité sont rencontrés ; De prévoir un budget supplémentaire de 50.000 € en 2023 pour la mise en conformité des bâtiments ; De charger le collège de zone, en collaboration avec le service Logistique, de préparer rapidement des cahier des charges pour la mise en conformité électrique des casernes, sur base des rapports de l'organisme de contrôle, et d'envisager de faire appel à un bureau d'études si nécessaire.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

